

# FICHE ACTION #1

## Gérer durablement la ressource en eau

### Contexte de l'engagement

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat s'impliquent fortement pour soutenir des pratiques éco-responsables afin de réduire les consommations en eau.

### LES OBJECTIFS :

- **Accompagner le personnel et les locataires dans leurs usages**
- **Optimiser les équipements et infrastructures**
- **Permettre un suivi dynamique des consommations de l'eau**

1

### Sensibiliser le personnel et les locataires à une meilleure gestion de l'eau potable

### FINALITÉS :

- Contribuer à la gestion durable de l'eau
- Améliorer les usages du personnel et des locataires
- Assister les locataires dans la maîtrise de leurs charges



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Sensibilisation du personnel et des locataires aux impacts environnementaux liés à la surconsommation (stress hydrique, pollution, fuites, etc.)
- Accompagnement à l'appropriation des outils de gestion des consommations
- Création d'une dynamique collective autour de pratiques vertueuses



### CALENDRIER (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Actions de sensibilisation/communication
- 2026 : Actions de sensibilisation/communication
- 2027 : Actions de sensibilisation/communication



### PILOTE :

- Direction Patrimoniale
- Direction de la Communication



### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour initier et consolider la démarche
- Outils de suivi des consommations
- Campagnes de sensibilisation auprès du personnel et des locataires

### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D'ACTIONS DONT LA COMMUNICATION PAR AN FAIT AUPRÈS DES LOCATAIRES |
|-------|--------------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH                                         |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH                                         |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH                                         |

### Sources :

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)

[Le volet pédagogique dans les SAGE | Gest'eau](#)

## Réduire les consommations d'eau potable sur le patrimoine



### FINALITÉS :

- Participer à la préservation des ressources en eau
- Réduire les charges des locataires



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Installation de dispositifs d'économiseurs d'eau
- Développement des compteurs connectés permettant le suivi en temps réel de la consommation
- Maintenance préventive des équipements
- Détection des fuites d'eau
- Réduction des consommations eau chaude et eau froide



### CALENDRIER (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : État des lieux + remplacement par des robinetteries performantes
- 2026 : Remplacement par des robinetteries performantes
- 2027 : Mise en place d'un référentiel produits + remplacement par des robinetteries performantes



### PILOTE :

- Direction Patrimoniale
- Direction du Développement



### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour consolider et utiliser les données
- Mise en place d'un référentiel de produits vertueux
- Mise en œuvre de partenariats avec des fournisseurs spécialisés
- Bilan entre la consommation des compteurs généraux et des compteurs individuels

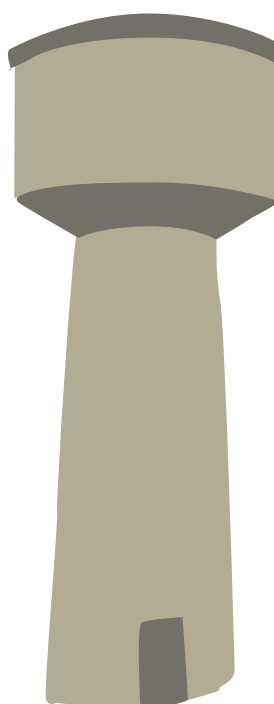
### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE DE REMPLACEMENT DE ROBINETTERIES PERFORMANTES (MOUSSEURS, ETC.)   |
|-------|--------------------------------------------------------------------------|
| 2025  | État des lieux + Objectif-cible déterminé par chaque OPH                 |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par chaque OPH                                  |
| 2027  | Mise en place d'un référentiel + Objectif-cible déterminé par chaque OPH |

### Sources :

Guide de l'USH

<https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/innovation-prospective/gestion-de-l-eau-methode-d-analyse-et-propositions-d>



# FICHE ACTION #2

## Poursuivre la rénovation énergétique des logements en lien avec le nouveau calcul des DPE

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat s'engagent activement dans la rénovation énergétique de leur patrimoine, avec pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique et de tendre vers une sobriété énergétique. Cette démarche place également le confort et le bien-être des locataires au centre de leurs priorités, conciliant efficacité environnementale et qualité de vie.

### LES OBJECTIFS :

- **Contribuer à la transition écologique en diminuant l'impact environnemental du parc immobilier**
- **Garantir un meilleur confort thermique des logements**
- **Diminuer les charges énergétiques des locataires**

## 1 Réhabiliter les logements E / F / G du parc immobilier pour améliorer leur performance énergétique



### FINALITÉS :

- Améliorer la performance énergétique du parc immobilier par une diminution des besoins énergétiques (chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage) et par une réduction de la dépendance aux énergies fossiles
- Réduire la précarité énergétique des locataires par une amélioration du confort thermique des logements
- Contribuer à la transition écologique à travers une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Identification et priorisation des bâtiments énergivores classés E, F et G dans le Plan Stratégique Patrimonial
- Engagement d'une programmation de travaux combinant des interventions sur l'enveloppe thermique des bâtiments concernés, le système de chauffage, la production d'eau chaude et l'intégration d'énergies renouvelables
- Cibler une performance thermique après travaux



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Identification et priorisation des bâtiments énergivores à traiter dans le Plan Stratégique Patrimonial
- 2026 : Lancement des opérations en priorisant les F et G puis les E
- 2027 : Retours d'expériences



#### PILOTE :

- Direction Patrimoniale



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Réalisation des audits énergétiques selon la nouvelle méthodologie de DPE
- Élaboration d'une cartographie et/ou outils de suivi des bâtiments énergivores E, F et G
- Adaptation du Plan Stratégique Patrimonial et mise en œuvre d'une priorisation des bâtiments E, F et G

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NBRE DE LOGEMENTS E, F, G CONCERNÉS |
|-------|-------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH    |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH    |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH    |

## 2

### Mesurer la performance énergétique en termes de charges



#### FINALITÉS :

- Identifier les dépenses énergétiques réelles liées aux consommations des logements pour mieux comprendre leur impact sur les charges locatives
- Orienter les travaux de rénovation vers des actions ayant un impact significatif sur la baisse des charges énergétiques tout en respectant les contraintes budgétaires
- Augmenter l'attractivité des logements



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Collecte des données énergétiques et financières
- Comparaison des charges énergétiques avant et après les travaux de rénovation pour vérifier l'efficacité des actions mises en place
- Structuration et mise en œuvre d'un référentiel (notamment indicateurs de performance énergétique et de charges)



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Recueil des estimations des charges sur les programmes ciblés et lancement d'opérations
- 2026 : Recueil des estimations des charges sur les programmes ciblés et lancement d'opérations
- 2027 : Bilan annuel des charges des bâtiments concernés



#### PILOTE :

- Direction Patrimoniale



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Estimation des charges locatives liées au chauffage en fonction du programme de travaux
- Analyse des charges de chauffage après travaux (consommation réelle)
- Analyse des écarts et proposition d'amélioration sur les programmes

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | COMPARAISON DPE AVANT ET APRÈS RÉHABILITATION SUR L'ANNÉE |
|-------|-----------------------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH                          |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH                          |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH                          |

#### Sources :

Climat et Résilience du 22 août 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

# FICHE ACTION #3

## Organiser une relation équilibrée entre fournisseurs et acheteurs et renforcer la relation fournisseurs

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat souhaitent maintenir une relation équilibrée avec l'ensemble de leurs fournisseurs en vue de garantir des achats efficaces et durables. Cette relation équilibrée et transparente doit permettre d'atteindre les objectifs en termes d'achats publics responsables.

### LES OBJECTIFS :

- **Favoriser la compréhension entre les parties prenantes pour aligner les cahiers des charges sur les capacités des fournisseurs, permettant des offres ajustées aux réalités techniques et économiques de chaque secteur**
- **Encourager un partage équitable des risques financiers et opérationnels**
- **Inscrire la relation partenariale sur le long terme pour améliorer la performance de l'achat**

1

## Planifier et informer les fournisseurs des consultations en cours et à venir



### FINALITÉS :

- Améliorer l'accès à la commande publique et encourager ainsi la participation des TPE/PME aux procédures de consultation
- Renforcer la transparence dans le processus de commande publique
- Permettre une meilleure planification pour les fournisseurs en bénéficiant d'une vision globale sur les opportunités d'achats à saisir



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Publication d'un calendrier prévisionnel de planification et de programmation des marchés publics
- Développer un sourcing proactif en engageant des actions ciblées pour identifier les fournisseurs en capacité de répondre aux objectifs des consultations (notamment objectifs économiques, écologiques et sociaux)
- Consolider les relations partenariales avec les organisations professionnelles



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Création d'un calendrier prévisionnel des marchés publics et désignation des référents
- 2026 : Publication trimestrielle du calendrier sur l'année concernée et actions ciblées
- 2027 : Publication trimestrielle du calendrier sur l'année concernée et actions ciblées



#### PILOTE :

- Service commande publique et achats



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Établissement d'un calendrier prévisionnel de planification et de programmation des marchés publics (dates prévisionnelles de publication des consultations, types de marchés, secteurs concernés et critères de sélection, notamment les exigences sociales et environnementales)
- Désignation de référents internes pour initier et consolider les liens partenariaux avec les fournisseurs et les organisations professionnelles.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D'ENVOIS DE PLANIFICATION DES ACHATS AUX ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES   |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Création du calendrier et désignation des référents                              |
| 2026  | Publication trimestrielle du calendrier sur l'année concernée et actions ciblées |
| 2027  | Publication trimestrielle du calendrier sur l'année concernée et actions ciblées |

2

## Évaluer les fournisseurs pour améliorer l'exécution des marchés



#### FINALITÉS :

- Contrôler le respect des engagements contractuels et des objectifs de performance
- Améliorer l'exécution des marchés en termes de qualité des prestations et de services rendus aux locataires
- Contribuer à la valorisation des fournisseurs offrant les meilleures performances et identifier les axes d'amélioration pour les autres fournisseurs



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Définition des critères et sous-critères d'évaluation des fournisseurs (qualité des prestations, respect des délais, sécurité, réactivité et flexibilité...)
- Mise en œuvre d'une fiche de notation standardisée et d'appréciation des fournisseurs
- Réalisation des évaluations fournisseurs



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Établissement ou mise à jour du processus d'appréciation des fournisseurs
- 2026 : Nombre d'évaluations fournisseurs/marchés
- 2027 : Nombre d'évaluations fournisseurs/marchés



#### PILOTE :

- Service commande publique et achats ou service qualité



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Établissement d'une fiche de notation standardisée permettant l'appréciation des fournisseurs
- Désignation de référents internes pour conforter cette démarche et mesurer le nombre d'évaluations fournisseurs

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D'ÉVALUATIONS FOURNISSEURS PAR AN                                     |
|-------|------------------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Rédaction ou mise à jour du process                                          |
| 2026  | Nombre d'évaluations fournisseurs/marchés (Objectif-cible déterminé par OPH) |
| 2027  | Nombre d'évaluations fournisseurs/marchés (Objectif-cible déterminé par OPH) |

#### Sources :

Le Plan National pour des Achats Durables (PNAD 2022-2025)

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/achats-publics-durables>

## Veiller à l'équilibre financier des marchés



### FINALITÉS :

- Prendre en compte l'évolution économique ou sectorielle pendant toute la phase d'exécution des marchés
- Maintenir l'équilibre contractuel des marchés de manière durable notamment les marchés pluriannuels
- Participer à une relation contractuelle équilibrée entre acheteurs et fournisseurs afin de renforcer la relation fournisseurs



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Intégrer des clauses de variation de prix adaptées à la typologie des marchés et à leurs durées
- Recourir aux clauses de réexamen en fonction de la conjoncture
- Intégrer des clauses d'avance en trésorerie adaptées à la typologie des marchés et à leurs durées



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Définition d'une stratégie relative à la variation des prix et aux avances
- 2026 : Suivi du taux de marchés (> à 40 000 € HT) intégrant une clause de variation des prix (actualisation ou révision)
- 2027 : Suivi du taux de marchés (> à 40 000 € HT) intégrant une clause de variation des prix (actualisation ou révision)



### PILOTE :

- Service commande publique et achats



### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Définition d'une stratégie relative à la variation des prix et aux avances
- Désignation de référents internes pour assurer le suivi de la conjoncture

### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | TAUX DE MARCHÉS (> À 40 000 € HT) INTÉGRANT UNE CLAUSE DE VARIATION DES PRIX (ACTUALISATION OU RÉVISION) |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Définition d'une stratégie relative à la variation des prix et aux avances                               |
| 2026  | Taux de marchés (Objectif-cible déterminé par OPH)                                                       |
| 2027  | Taux de marchés (Objectif-cible déterminé par OPH)                                                       |

### Sources :

Le Guide sur le prix dans les marchés publics (version 2023)

<https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-oecp-2023-guide-pratique-prix-marches-publics>

La note de la Direction juridique et fiscale de l'Union Sociale de l'Habitat en date du 30 mars 2022 concernant la variation des prix pour les Offices Publics de l'Habitat





# FICHE ACTION #4

## Réduire les pollutions, garantir le bon renouvellement de l'air intérieur dans les bâtiments

### Contexte de l'engagement

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique et la lutte contre les pollutions, Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat s'engagent dans une démarche visant à améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments et des logements.

### LES OBJECTIFS :

- Accompagner les locataires dans leurs usages
- Optimiser les équipements et infrastructures
- Organiser des analyses et/ou contrôles périodiques

1

### Améliorer le recours à des matériaux plus vertueux en termes de pollution de l'air

### FINALITÉS :

- Améliorer le renouvellement de l'air intérieur
- Réduire l'impact environnemental des bâtiments
- Renforcer le confort et la santé des locataires



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Installation de matériaux moins polluants et/ou préconisations de mise en œuvre
- Gestion efficace des échanges d'air entre l'intérieur et l'extérieur
- Maintenance prédictive des équipements



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Mise en place du référentiel technique
- 2026 : Mise à jour du référentiel technique
- 2027 : Mise à jour du référentiel technique et retours d'expériences



### PILOTE :

- Direction Patrimoniale
- Direction du Développement



### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour consolider et utiliser les données
- Mise en place d'un référentiel de matériaux
- Mise en œuvre de partenariat avec des fournisseurs spécialisés

### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | MISE À JOUR ANNUELLE DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE |
|-------|-----------------------------------------------|
| 2025  | Mise en place du référentiel technique        |
| 2026  | Mise à jour du référentiel technique          |
| 2027  | Mise à jour du référentiel technique + RETEX  |

### Sources :

Guide de l'USH

<https://www.union-habitat.org/qualite-de-l-air-interieur-comment-la-maitriser-quels-objectifs-partages>

[https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/patrimoine-maitrise-d-ouvrage/identification-des-risques-de-degradation-de-la?check\\_logged\\_in=1](https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/patrimoine-maitrise-d-ouvrage/identification-des-risques-de-degradation-de-la?check_logged_in=1)



## Sensibiliser les locataires sur leurs usages et leurs obligations en matière de pollution de l'air



### FINALITÉS :

- Encourager les locataires à améliorer leurs usages
- Permettre aux locataires de mieux appréhender les technologies utilisées
- Contribuer à réduire l'empreinte écologique des bâtiments, notamment en optimisant la consommation d'énergie liée au chauffage, à la ventilation et à la climatisation



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Sensibilisation des locataires aux impacts sanitaires liés à la mauvaise utilisation des systèmes installés
- Accompagnement à l'appropriation des technologies mises en place
- Création d'une dynamique collective autour de pratiques vertueuses



### CALENDRIER (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Actions de sensibilisation / Communication
- 2026 : Actions de sensibilisation / Communication
- 2027 : Actions de sensibilisation / Communication



### PILOTE :

- Direction Patrimoniale
- Direction de la Communication



### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour initier et consolider la démarche
- Outils et prestations de maintenance des systèmes
- Campagnes de sensibilisation

### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D'ACTIONS DONT LA COMMUNICATION PAR AN FAITES AUPRÈS DES LOCATAIRES |
|-------|----------------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH                                           |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH                                           |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH                                           |

### Sources :

Guide de l'USH

<https://www.union-habitat.org/qualite-de-l-air-interieur-comment-la-maitriser-quels-objectifs-partages>

[https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/patrimoine-maitrise-d-ouvrage/identification-des-risques-de-degradation-de-la?check\\_logged\\_in=1](https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/patrimoine-maitrise-d-ouvrage/identification-des-risques-de-degradation-de-la?check_logged_in=1)



# FICHE ACTION #5

## Recourir aux matériaux biosourcés ou bas carbone pour construire ou rénover des logements en faveur de la neutralité carbone

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat réaffirment leur engagement de recourir aux matériaux biosourcés ou d'équipements utilisant des énergies renouvelables pour développer un patrimoine vertueux en matière d'environnement.

### LES OBJECTIFS :

- **Anticiper et se conformer aux exigences réglementaires**
- **Soutenir l'essor des matériaux biosourcés et bas carbone**
- **Accélérer la décarbonation des activités de construction et de réhabilitation**

1

### Mettre en commun les connaissances des trois offices en matière de matériaux biosourcés



#### FINALITÉS :

- Renforcer une vision commune en faveur de la neutralité carbone
- Consolider une démarche proactive pour favoriser le recours aux matériaux biosourcés
- Explorer les nouveaux matériaux biosourcés et leurs filières afin de favoriser les solutions techniques tendant vers la neutralité carbone



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Identification des matériaux biosourcés les plus performants et les mieux adaptés aux projets de rénovation et construction en s'appuyant sur les expériences de chaque office
- Élaboration d'une cartographie commune des matériaux biosourcés et de leurs filières pour évaluer les opportunités
- Mise en place d'une veille générale (technique, financière et juridique) dans ce domaine



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Ateliers pour définir les objectifs et le cadre de la veille inter-offices / inventaires des actions déjà menées
- 2026 : Ateliers pour établir une cartographie commune des matériaux biosourcés et de leurs filières
- 2027 : Évaluation des matériaux et mise à jour de la cartographie



#### PILOTE :

- Directions Développement et Patrimoniale
- Direction de l'Innovation



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour consolider la démarche
- Organisation d'ateliers inter-offices
- Élaboration d'une cartographie commune des matériaux biosourcés et de leurs filières
- Capitalisation des retours d'expériences et veille prospective

#### INDICATEURS DE SUIVI :

Mise en place d'une veille annuelle inter-offices sur cette thématique

| ANNÉE | OBJECTIFS DE RENCONTRE                               |
|-------|------------------------------------------------------|
| 2025  | Document de structuration de la veille               |
| 2026  | Cartographie commune                                 |
| 2027  | Fiche d'évaluation et mise à jour de la cartographie |

#### Sources :

L'article 39 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (obligation d'utilisation de matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2030)

L'article L228-4 du Code de la Commande publique

## 2

# Consulter les acteurs de la filière en matière de matériaux biosourcés



#### FINALITÉS :

- Développer des relations de partenariat durable avec les acteurs de la filière
- Intégrer des solutions constructives aux opérations de construction et de réhabilitation pour tendre vers la neutralité carbone
- Favoriser les échanges avec les partenaires afin de bien appréhender les enjeux et les nouvelles opportunités



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Identification des acteurs clés du territoire de l'écosystème biosourcé
- Connaissance des produits proposés par la filière
- Diversification du panel de fournisseurs



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Création ou exploitation d'un annuaire des acteurs-clés du territoire
- 2026 : Rencontres avec les acteurs-clés du territoire
- 2027 : Mise en place et animation d'une demi-journée d'échanges avec les acteurs-clés du territoire



#### PILOTE :

- Directions Développement et Patrimoniale
- Direction de l'Innovation



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour initier et consolider les différents partenariats
- Établissement d'un annuaire des acteurs-clés du territoire

## INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D'ACTEURS RENCONTRÉS EN LA MATIÈRE PAR AN     |
|-------|------------------------------------------------------|
| 2025  | Création ou exploitation de l'annuaire + 1 rencontre |
| 2026  | 3 rencontres                                         |
| 2027  | 3 + 1 demi-journée dédiée                            |

### Sources :

Construction et performance environnementale du bâtiment

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/materiaux-construction-biosources-geosources>

## 3

# Prototyper des opérations démonstratrices en matière de matériaux biosourcés



## FINALITÉS :

- Tester la fiabilité et la performance technique et financière des matériaux biosourcés
- Valoriser les usages des matériaux biosourcés dans les opérations de construction et de réhabilitation
- Accélérer l'innovation en offrant un terrain d'expérimentation souple et évolutif



## DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Élaboration d'un référentiel technique et économique favorable par type d'opération (neuf, réhabilitation)
- Acculturation de la maîtrise d'ouvrage aux nouveaux matériaux et modes constructifs différenciés
- Expérimentation des filières sur leurs capacités et leurs savoir-faire



## CALENDRIER

### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Désignation de référents internes et lancement de la première opération
- 2026 : Suivi des autres opérations démonstratrices
- 2027 : Suivi des autres opérations démonstratrices



## PILOTE :

- Directions Développement et Patrimoniale
- Direction de l'innovation



## MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour piloter les opérations démonstratrices
- Concrétisation des opérations démonstratrices

## INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE DE DÉMONSTRATEURS/ D'OPÉRATIONS INTÉGRANT DU BIOSOURCÉ PAR AN |
|-------|----------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par chaque OPH                              |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par chaque OPH                              |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par chaque OPH                              |

### Sources :

Construction et performance environnementale du bâtiment

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/materiaux-construction-biosources-geosources>



# FICHE ACTION #6

## Engager des démarches de réemploi et de valorisation des déchets

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat souhaitent réduire leur empreinte écologique en adoptant des pratiques responsables dans la gestion des ressources et des déchets.

L'engagement dans des démarches de réemploi et de valorisation des déchets s'inscrit dans une dynamique d'aller davantage vers un modèle d'économie circulaire.

### LES OBJECTIFS :

- **Réduire l'empreinte écologique en diminuant la quantité de déchets envoyés en décharge ou incinérés, tout en limitant l'extraction de ressources naturelles**
- **Promouvoir l'économie circulaire par des pratiques de réemploi et de valorisation, allongeant le cycle de vie des produits et des matériaux**
- **Optimiser les ressources locales et réduire les transports en mobilisant les filières d'économie circulaire et de recyclage locales**

1

## Définir une stratégie de réemploi des matériaux et de valorisation des déchets



### FINALITÉS :

- Tendre vers la neutralité carbone des opérations en favorisant le réemploi des matériaux existants, réduisant ainsi les besoins en nouvelles ressources et les coûts de traitement des déchets
- Développer des relations de partenariat durables avec les acteurs de la filière du réemploi
- Contribuer activement à l'économie circulaire du territoire



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Formalisation et intégration du réemploi dans le Plan Stratégique Patrimonial
- Évaluation des ressources disponibles en recensant les matériaux et équipements (composants pouvant être réemployés ou valorisés et ainsi ne pas devenir des déchets), la main-d'œuvre et les espaces de stockage
- Analyse des contraintes et opportunités (réglementaires, logistiques, techniques) liées au réemploi, en identifiant les partenariats potentiels, financements et technologies disponibles
- Identification des objectifs de réemploi et de valorisation mesurables, basés sur les cibles identifiées



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Finalisation de la feuille de route et intégration dans les marchés
- 2026 : Suivi des premiers objectifs de réemploi et valorisation
- 2027 : Bilan des actions et réajustement des objectifs



### PILOTE :

- Direction Patrimoniale



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour initier et consolider la démarche
- Élaboration d'une feuille de route stratégique après une évaluation complète des ressources et des déchets disponibles
- Intégration de prescriptions et de critères liés au réemploi dans les marchés de travaux identifiés
- Intégration d'obligation de hiérarchiser\* à la source les modes de traitement dans les marchés de travaux, en ciblant un taux de valorisation des déchets de chantier avec un objectif à définir

\* Prévention>Réhabilitation>  
Réutilisation>Valorisation>Élimination.

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE DE TYPES DE MATÉRIAUX POUVANT ÊTRE REVALORISÉS OU RÉEMPLOYÉS |
|-------|---------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH                                    |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH                                    |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH                                    |

## 2

### Identifier les potentiels gisements à partir des diagnostics Produits Équipements Matériaux et Déchets (PEMD)



#### FINALITÉS :

- Analyser les gisements et répertorier tous les produits, matériaux et équipements présents sur le site de l'opération
- Sélectionner les matériaux à fort potentiel de réemploi
- Identifier les matériaux à forte valeur ajoutée pour la valorisation dans des circuits de recyclage



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Réalisation de diagnostics PEMD (Produits, Équipements, Matériaux et Déchets) pour identifier les matériaux et produits susceptibles d'être réemployés ou recyclés.
- Élaboration d'une cartographie des types de matériaux et déchets disponibles et évaluer leur potentiel de gisement et de réemploi.
- Évaluation du potentiel de gisement de réemploi et de valorisation.



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Mise en place d'un outil répertoriant les PEMD en lien avec les composants et le Plan Stratégique Patrimonial
- 2026 : Suivi de l'outil – élaboration des fiches techniques de niveau 1
- 2027 : Suivi et évaluation des données de l'outil – élaboration des fiches techniques de niveau 2 & 3



#### PILOTE :

- Direction Patrimoniale



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour initier et consolider la démarche
- Réalisation de diagnostics PEMD (Produits, Équipements, Matériaux et Déchets) en amont de chaque opération de réhabilitation et de démolition significative, afin d'identifier les matériaux et produits susceptibles d'être réemployés ou recyclés
- Mise en place d'une base de données centralisée pour répertorier et suivre les matériaux identifiés dans les diagnostics PEMD, permettant d'avoir une vue d'ensemble sur les gisements disponibles par type d'opération en lien avec les outils de suivis des offices
- Élaboration de fiches techniques pour chaque type de composants identifié comme potentiellement réutilisable ou recyclable, incluant les spécifications techniques, les méthodes de récupération et les potentiels de valorisation

## INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE DE DIAGNOSTICS RÉPERTORIÉS PAR AN |
|-------|------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH         |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH         |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH         |

3

## Partager avec les acteurs du réemploi sur les bonnes pratiques, leurs actions et leurs retours d'expériences



### FINALITÉS :

- Renforcer l'efficacité des initiatives de réemploi en s'appuyant sur des expériences concrètes et des pratiques éprouvées
- Créer un réseau d'entraide et de collaboration entre les différents acteurs du réemploi, favorisant l'émergence de synergies et de projets collectifs pour maximiser l'impact des actions
- Accélérer la transition vers une économie circulaire en partageant des pratiques qui contribuent à la réduction des déchets, à la préservation des ressources et à la création de valeur par le réemploi



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Organisation de groupes de travail internes et externes impliquant les acteurs du réemploi pour échanger sur les bonnes pratiques, les avancées et les contraintes
- Communications régulières sur les réussites et les avantages du réemploi au sein de l'Office
- Mise en place d'un espace dédié en interne et avec les deux autres Offices pour le partage de documents, guides et retours d'expériences en matière de réemploi



## CALENDRIER

### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Organisation d'événements internes et externes - Diffusion d'un guide Ré-emploi à l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage et élaboration d'un calendrier annuel d'événements
- 2026 : Organisation d'événements internes et externes – évaluation des connaissances économie circulaire via un questionnaire
- 2027 : Organisation d'événements internes et externes



### PILOTE :

- Direction Patrimoniale



### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour initier et consolider la démarche
- Élaboration d'un calendrier annuel d'événements pour renforcer les échanges (ateliers, formations, visites de sites)
- Création et animation d'un espace d'échanges collaboratifs en ligne, permettant aux acteurs de partager des informations, guides et retours d'expériences en temps réel
- Formalisation des collaborations avec des acteurs de l'économie circulaire

## INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D' ACTIONS PAR AN         |
|-------|----------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH |

### Sources :

Diagnostic portant sur les déchets issus de rénovations et de démolitions (Articles R126-8 à D126-14-2) du Code de la Construction et de l'Habitation  
Économie circulaire : guide sur le réemploi des matériaux et ressourceries dans les projets de rénovation urbaine - ANRU | L'Union sociale pour l'habitat  
36 fiches pratiques pour le réemploi des matériaux | Ordre des architectes



# FICHE ACTION #7

## Prendre en compte la biodiversité pendant l'entretien et les chantiers

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat souhaitent participer à la préservation des écosystèmes locaux et à enrichir la biodiversité, tout en améliorant le cadre de vie de leurs habitants.

### LES OBJECTIFS :

- Favoriser le maintien de la biodiversité lors des chantiers avec respect de l'environnement proche
- Prendre en compte le végétal existant dans la conception des projets
- Sensibiliser et accompagner les parties prenantes



1

## Partager avec les acteurs de la biodiversité sur les bonnes pratiques, leurs actions et leurs retours d'expérience



### FINALITÉS :

- Développer la résilience environnementale
- Renforcer les synergies locales entre les acteurs en lien avec les activités des offices
- Encourager des expérimentations locales et tester des solutions innovantes en s'appuyant sur les savoir-faire existants



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Identification des acteurs-clés du territoire (associations, prestataires...)
- Création d'un réseau de partenaires pour valoriser la biodiversité
- Intégration de la biodiversité dans les projets de sites (construction, réhabilitation et aménagement)



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Identification des acteurs et organisation de rencontres avec les acteurs
- 2026 : Lancement des projets liés à la biodiversité
- 2027 : Analyse des retours d'expériences et lancement de nouveaux projets



### PILOTE :

- Chef des politiques patrimoniales/stratégies
- Service biodiversité et paysages urbains
- Direction Patrimoniale



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour initier et suivre la démarche
- Établissement d'un annuaire des acteurs-clés du territoire
- Recensement des actions/ expérimentations accomplies dans le domaine de la biodiversité

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D'ACTIONS PAR AN AVEC ILLUSTRATIONS |
|-------|--------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH           |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH           |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH           |

##### Sources :

Référentiel pour l'amélioration de la biodiversité dans le parc Hlm | L'Union sociale pour l'habitat

## 2

# Flécher la démarche de biodiversité à l'échelle de l'office



#### FINALITÉS :

- Définir et animer une stratégie cohérente de préservation de la biodiversité
- Mesurer et suivre les impacts des actions sur les écosystèmes
- Intégrer des critères de biodiversité dans les projets de construction, de rénovation et d'aménagement des espaces extérieurs



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Mise en place d'une charte dédiée à la biodiversité
- Suivi et évaluation des actions liées à la biodiversité
- Réalisation de projets intégrant des critères de biodiversité



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Rédaction et validation de la charte biodiversité
- 2026 : Concrétisation de projets biodiversité
- 2027 : Retours d'expériences et éventuelle mise à jour de la charte



#### PILOTE :

- Service biodiversité et paysages urbains
- Direction Patrimoniale



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour piloter les projets
- Concrétisation de projets biodiversité
- Rédaction et mise en œuvre d'une charte biodiversité

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D'ACTIONS OPÉRATIONNELLES PAR AN           |
|-------|---------------------------------------------------|
| 2025  | Rédaction de la charte relative à la biodiversité |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH                  |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH                  |

##### Sources :

Construire une démarche Biodiversité – ADEME

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/6800-construire-une-demarche-biodiversite.html>

Référentiel pour l'amélioration de la biodiversité dans le parc Hlm | L'Union sociale pour l'habitat

# FICHE ACTION #8

## Recourir aux procédures permettant la négociation et favoriser les rencontres avec les fournisseurs pour optimiser les offres

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat souhaitent accentuer le recours aux procédures de consultation permettant d'engager une négociation écrite et/ou physique avec les fournisseurs pour cibler des achats performants et vertueux.

### LES OBJECTIFS :

- **Optimiser les offres pour améliorer la qualité de ces dernières en tenant compte des aspects techniques, financiers et responsables (sociaux, environnementaux)**
- **Renforcer le dialogue entre acheteurs et fournisseurs et permettre ainsi les ajustements nécessaires entre les offres et la demande**
- **Susciter les solutions innovantes de la part des fournisseurs en proposant notamment des variantes libres**

1

## Développer le process achat sur les négociations et la culture de la négociation



### FINALITÉS :

- Améliorer la performance des achats en obtenant des offres plus compétitives, mieux adaptées aux besoins de l'acheteur tout en optimisant les coûts
- Encourager l'adaptabilité des offres par des ajustements bénéfiques pour répondre aux contraintes techniques et financières de l'acheteur
- Professionnaliser et valoriser la fonction achat dans une démarche globale de performance durable des achats



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- **Création d'un processus achat clair et uniforme concernant la négociation afin d'assurer la cohérence et la performance au sein de la structure**
- **Promotion d'une culture de négociation proactive et stratégique au sein de la structure**
- **Formation et développement des compétences internes**



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Création d'une procédure spécifique à la négociation
- 2026 : Mise en place de sessions de sensibilisation
- 2027 : Mise en place de sessions de sensibilisation



### PILOTE :

- Service Commande Publique et Achats



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Élaboration de procédures standardisées pour la négociation, intégrant les phases à respecter (préparation, déroulement, conclusion, suivi) et les documents associés
- Sensibilisation sur les techniques de négociation

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | TAUX DE PROCÉDURES PERMETTANT LA NÉGOCIATION PAR AN |
|-------|-----------------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH                    |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH                    |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH                    |

#### Sources :

La Fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques sur la procédure avec négociation

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/conseil\\_acheteurs/fiches-techniques/mise-en-oeuvre-procedure/procedure-avec-negociation-2019.pdf?v=1723029662](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/mise-en-oeuvre-procedure/procedure-avec-negociation-2019.pdf?v=1723029662)

La Fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques sur la procédure adaptée

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/conseil\\_acheteurs/fiches-techniques/mise-en-oeuvre-procedure/mp-procedure-adaptee-2020.pdf?v=1723029662](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/mise-en-oeuvre-procedure/mp-procedure-adaptee-2020.pdf?v=1723029662)

## 2

# Maintenir une relation équilibrée et transparente avec les fournisseurs



#### FINALITÉS :

- Promouvoir la collaboration et la co-construction avec les fournisseurs dans la réflexion autour des solutions innovantes et du partage des risques
- Respecter l'équité et la réciprocité dans les échanges de négociation entre les fournisseurs
- Favoriser des relations de partenariat sur le long terme et renforcer ainsi la relation fournisseurs



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Ouverture des marchés aux variantes libres pour faciliter l'optimisation des propositions des fournisseurs
- Mise en place de mécanismes de transparence et de traçabilité des échanges lors de la négociation
- Favoriser une relation équilibrée entre l'acheteur et les fournisseurs (notamment par le biais des clauses relatives aux avances, à la variation des prix ou de réexamen en fonction du contexte du marché)



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Déploiement d'actions spécifiques en matière de négociation et/ou d'adaptations contractuelles
- 2026 : Déploiement d'actions spécifiques en matière de négociation et/ou d'adaptations contractuelles
- 2027 : Déploiement d'actions spécifiques en matière de négociation et/ou d'adaptations contractuelles



#### PILOTE :

- Service Commande Publique et Achats



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Adaptation contractuelle des marchés pour une ouverture aux variantes libres
- Rédaction de documents clairs et détaillés couplés à un système de traçabilité des échanges au travers de la plateforme de dématérialisation
- Mise en place d'un cadre contractuel adapté au contexte du marché

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D' ACTIONS PAR AN         |
|-------|----------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH |

#### Sources :

Le guide des achats responsables

<https://www.economie.gouv.fr/dae/orientations-strategiques/achats-responsables/guides-des-achats-responsables>

# FICHE ACTION #9

## Promouvoir la clause d'insertion professionnelle pour favoriser les personnes éloignées de l'emploi et diversifier les marchés et les profils bénéficiaires

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat souhaitent conforter leur démarche d'accès à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail notamment au travers des clauses d'insertion professionnelle. Ces clauses sociales intégrées dans les marchés (soit en conditions d'exécution, soit en critère de jugement des offres), et déterminées en lien avec le facilitateur d'insertion professionnelle, permettent de contribuer à la lutte contre le chômage et l'exclusion sur le territoire.

### LES OBJECTIFS :

- **Soutenir les personnes éloignées du marché de l'emploi en leur donnant accès à des opportunités professionnelles au sein des marchés publics**
- **Favoriser la formation, l'accompagnement et les parcours professionnels des personnes éligibles pour permettre une insertion professionnelle plus durable**
- **Diversifier la nature des marchés et les profils bénéficiaires des clauses d'insertion professionnelle**

1

## Systématiser la clause d'insertion professionnelle dans les marchés



### FINALITÉS :

- Structurer un cadre d'insertion durable avec le facilitateur d'insertion professionnelle en créant des parcours coordonnés (formation, accompagnement et acquisition de compétences) pour impulser une insertion durable au profit des bénéficiaires dépassant le cadre du marché
- Consacrer une politique d'achats durable et responsable en affirmant l'engagement social des offices sur le territoire
- Encourager les fournisseurs à maintenir leurs engagements dans cette démarche sociale et vertueuse



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Consolidation du partenariat engagé avec le facilitateur des clauses sociales du territoire
- Sensibilisation à la démarche d'insertion professionnelle en interne auprès des services et en externe auprès des fournisseurs au travers des clauses d'insertion et des parcours professionnels
- Promotion des résultats et des réussites dans le domaine de l'insertion professionnelle



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Suivi et optimisation du nombre d'heures d'insertion professionnelle
- 2026 : Suivi et optimisation du nombre d'heures d'insertion professionnelle
- 2027 : Suivi et optimisation du nombre d'heures d'insertion professionnelle



### PILOTE :

- Service Commande Publique et Achats



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Intégration des clauses dans les marchés après étude de faisabilité du facilitateur d'insertion professionnelle
- Reporting sur les clauses d'insertion professionnelle
- Partenariat avec le facilitateur d'insertion professionnelle et les autres acteurs du territoire

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D'HEURES D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR AN       |
|-------|----------------------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH dans un tableau de bord |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH dans un tableau de bord |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH dans un tableau de bord |

#### Sources :

Les fiches n°6 et n°7 du Guide sur les aspects sociaux de la commande publique

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/oecp/aspects-sociaux/Guide-aspects%20sociaux\\_fiche6.pdf?v=1700649144](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oecp/aspects-sociaux/Guide-aspects%20sociaux_fiche6.pdf?v=1700649144)

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/oecp/aspects-sociaux/Guide-aspects%20sociaux\\_fiche7.pdf?v=1700649144](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oecp/aspects-sociaux/Guide-aspects%20sociaux_fiche7.pdf?v=1700649144)

## 2

## Diversifier la nature des marchés pour varier les profils des personnes éloignées de l'emploi



#### FINALITÉS :

- Adapter les dispositifs de la clause d'insertion aux spécificités de certains marchés en ciblant des secteurs autres que celui du bâtiment, (services, prestations intellectuelles, numérique...)
- Élargir l'offre des parcours professionnels en ouvrant à des nouvelles perspectives de formation et de montée en compétences
- Favoriser l'égalité des chances en développant des marchés inclusifs pour des publics plus variés (femmes, seniors, etc.)



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Intégration de clauses d'insertion adaptées aux marchés autres que les marchés de travaux
- Prospection des autres secteurs avec le facilitateur de la clause d'insertion professionnelle
- Promotion des résultats et des réussites dans cette diversification



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Étude des opportunités à partir de la planification pluriannuelle des achats
- 2026 : Mise à jour de la planification et déploiement d'actions spécifiques
- 2027 : Mise à jour de la planification et déploiement d'actions spécifiques



#### PILOTE :

- Service Commande Publique et Achats



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Consolidation de cette démarche auprès du facilitateur d'insertion professionnelle pour définir les opportunités
- Reporting sur la diversification
- Partenariat avec le facilitateur d'insertion professionnelle et les autres acteurs du territoire

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE DE MARCHÉS AUTRES QUE LES TRAVAUX INTÉGRANT DES CLAUSES D'INSERTION PAR AN |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Étude des opportunités                                                            |
| 2026  | Mise à jour et 2 actions au minimum                                               |
| 2027  | Mise à jour et 2 actions au minimum                                               |

#### Sources :

Les fiches n°6 et n°7 du Guide sur les aspects sociaux de la commande publique

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/oecp/aspects-sociaux/Guide-aspects%20sociaux\\_fiche6.pdf?v=1700649144](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oecp/aspects-sociaux/Guide-aspects%20sociaux_fiche6.pdf?v=1700649144)

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/oecp/aspects-sociaux/Guide-aspects%20sociaux\\_fiche7.pdf?v=1700649144](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oecp/aspects-sociaux/Guide-aspects%20sociaux_fiche7.pdf?v=1700649144)

# FICHE ACTION #10

## Réserver certains achats aux structures de l'insertion et du handicap

### Contexte de l'engagement

Brest métropole habitat, Nantes Métropole Habitat et Archipel habitat souhaitent contribuer à une société plus inclusive et accentuer leur démarche d'achat responsable en développant les achats réservés aux entreprises "sociales inclusives" de type structures de l'insertion et du handicap.

### LES OBJECTIFS :

- Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle de personnes en situation de handicap ou de personnes éloignées de l'emploi
- Diversifier le panel de fournisseurs et de structures
- Favoriser l'innovation et promouvoir des services alternatifs



1

## Consolider le partenariat avec les structures d'insertion et mieux identifier les acteurs dans le secteur du handicap



### FINALITÉS :

- Développer des relations de partenariat durable avec les structures d'insertion et les acteurs du secteur du handicap pour promouvoir des objectifs communs
- Créer des emplois inclusifs et favoriser une économie plus sociale et solidaire
- Stimuler l'innovation en apportant de nouvelles perspectives et idées innovantes



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Identifier les acteurs clés du territoire de l'écosystème social et solidaire
- Connaître les services et produits proposés par les structures d'insertion et du handicap
- Diversifier le panel de fournisseurs et de structures



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Création d'un annuaire des acteurs-clés du territoire
- 2026 : Rencontres avec les acteurs-clés du territoire
- 2027 : Mise en place et animation d'une demi-journée d'échanges avec les acteurs du territoire



### PILOTE :

- Service Commande Publique et Achats





#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Établissement d'un annuaire des acteurs-clés du territoire
- Désignation de référents internes pour initier et consolider les différents partenariats

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | OBJECTIFS                                             |
|-------|-------------------------------------------------------|
| 2025  | Création de l'annuaire                                |
| 2026  | 3                                                     |
| 2027  | 4 (dont une demi-journée d'échanges avec les acteurs) |

#### Sources :

Fiche 8 du Guide sur les aspects sociaux de la commande publique :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/guide-sur-les-aspects-sociaux-de-la-commande-publique>

#### CRFH

<https://crfh-handicap.fr/ressources-pour-laccessibilite/les-acteurs-du-handicap/>

Annuaire des structures (article 2-1-2-3 du guide sur l'ouverture des marchés publics au handicap)

<https://www.bing.com/search?q=guide+sur+l%27ouverture+des+march%C3%A9s+publics+au+handicap+DAJ&form=ANNH01&ref=45d3f42180a6483289fba308b25734fd>

## 2

# Mettre en place et diversifier les marchés ou lots réservés en matière d'insertion et de handicap



#### FINALITÉS :

- Planifier et structurer les marchés afin de faciliter l'accès à la commande publique aux entreprises "sociales inclusives"
- Permettre aux acteurs spécialisés de maintenir et développer leurs activités et leurs offres
- Soutenir l'économie sociale et solidaire du territoire



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Identifier les travaux, les produits ou services pouvant faire l'objet de marchés dits réservés
- Attribuer des marchés de travaux, fournitures ou services à des entreprises "sociales inclusives"
- Tenir un tableau de bord des montants dévolus aux entreprises "sociales inclusives"



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- **2025** : Établissement des types/natures de marchés pouvant être réservés
- **2026** : Lancement de consultations de marchés réservés
- **2027** : Lancement de consultations de marchés réservés



#### PILOTE :

- Service Commande Publique et Achats



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Établissement d'une liste des travaux, fournitures ou services pouvant être réservés
- Tableau de bord sur les montants dévolus aux entreprises "sociales inclusives"
- Désignation de référents internes pour initier la démarche et consolider les données

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE DE MARCHÉS RÉSERVÉS PAR AN                                   |
|-------|---------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Définition d'une liste de travaux ou prestations (marchés réservés) |
| 2026  | 1                                                                   |
| 2027  | 3                                                                   |

#### Sources :

Fiche 8 du Guide sur les aspects sociaux de la commande publique :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/guide-sur-les-aspects-sociaux-de-la-commande-publique>

#### Clause verte

<https://laclauseverte.fr/dimensions/social/>

# FICHE ACTION #11

## Prendre en compte dans les marches de travaux la réduction des bruits, nuisances sonores et vibrations pour maintenir le cadre de vie des locataires

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat s'engagent à réduire les nuisances sonores et vibratoires dans le cadre de leurs marchés de travaux, notamment en rénovation énergétique et en réhabilitation de logements. Ces nuisances, souvent sources d'inconfort pour les locataires, appellent à une gestion rigoureuse et proactive afin de répondre aux enjeux suivants.

### LES OBJECTIFS :

- **Améliorer le cadre de vie des locataires en minimisant l'impact des travaux sur leur quotidien, pour préserver leur bien-être**
- **Renforcer la relation avec les locataires en privilégiant un dialogue constructif et en instaurant une relation de confiance**
- **Optimiser les conditions de réalisation des travaux en garantissant une meilleure fluidité des chantiers, tout en limitant les retards liés à des réclamations ou à des ajustements imprévus**

1

## Consolider les process contribuant à la réduction des nuisances de chantiers



### FINALITÉS :

- Réduire les nuisances telles que le bruit, les vibrations et les poussières, afin de préserver le bien-être des locataires et des riverains pendant toute la durée des interventions
- Encourager des pratiques exemplaires en instaurant des standards de qualité au sein des équipes de maîtrise d'œuvre et des entreprises intervenantes
- Veiller à la conformité des chantiers avec les réglementations en vigueur, notamment celles liées aux nuisances acoustiques et vibratoires



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Intégration des exigences dans les marchés de travaux
- Mise en place d'un plan de gestion détaillé des nuisances définissant les actions à mettre en œuvre (horaires de chantier, techniques utilisées, équipements adaptés)
- Utilisation accrue de méthodes de préfabrication ou de construction hors site, lorsque pertinent, pour limiter les interventions sur site et réduire les nuisances directes pour les habitants et les riverains



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Mise en place et/ou actualisation de la charte dédiée à la réduction des nuisances de chantiers
- 2026 : Suivi des actions et process en la matière
- 2027 : Suivi des actions et process en la matière



## PILOTE :

- Direction Patrimoniale



## MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Organisation et gestion des horaires de chantier avec des horaires de travail adaptés (plages horaires spécifiques pour les interventions les plus bruyantes)
- Intégration dans les consultations des critères ou sous-critères dédiés à la réduction des nuisances en privilégiant les entreprises adoptant des méthodes innovantes et respectant rigoureusement les normes acoustiques et environnementales
- Réunions publiques et installation de panneaux d'information visibles, annonçant les périodes de travaux bruyants et fournissant des coordonnées de contact direct pour répondre aux préoccupations des locataires et riverains

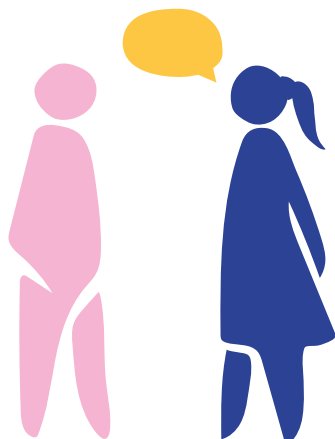
## INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | MISE EN PLACE ET/OU ACTUALISATION DE LA CHARTE DÉDIÉE À LA RÉDUCTION DES NUISANCES DE CHANTIERS |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Actualisation de la charte                                                                      |
| 2026  | Suivi des actions                                                                               |
| 2027  | Suivi des actions                                                                               |

### Sources :

Les règles de prévention du risque bruit pour la santé et la sécurité des salariés fixées par le Code du travail (articles R. 4213-5 à R. 4213-6, R. 4431-1 à R. 4437-4 du Code du travail et R.4435-2 à R.4436-1 pour le suivi individuel de l'état de santé et l'information des travailleurs)

Les bruits de chantier sont également soumis à la réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage (art. R.1336-10 du Code de la santé publique)



## 2

# Développer la mise à disposition des logements de repos dans le cadre des chantiers de réhabilitation



## FINALITÉS :

- Améliorer les conditions de vie des locataires affectés par les nuisances des chantiers (bruit, vibrations, poussières) en minimisant l'impact sur leur quotidien et garantir le maintien d'un cadre de vie agréable et sécurisé tout au long des travaux
- Renforcer l'acceptation des projets de réhabilitation en cultivant une relation de confiance avec les locataires, en leur offrant un logement de repos de qualité pendant les travaux
- Réduire les risques de ralentissement des travaux liés aux demandes d'interventions correctives, en anticipant les besoins de logement de repos et en optimisant les processus logistiques



## DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Identification des locataires potentiellement affectés par les nuisances des chantiers et évaluation de leurs besoins en matière de logement de repos (durée de relogement, type de logement nécessaire)
- Définition des critères de logement de repos en tenant compte de la proximité des chantiers, du confort, de la sécurité et de l'accessibilité, afin de garantir des conditions optimales pour les locataires
- Suivi et gestion du stock de logements de repos, avec centralisation des informations sur les logements disponibles (type, capacité, équipements, durée maximale de location, etc.) et mise à jour régulière pour garantir une gestion optimale des ressources



## CALENDRIER (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- **2025 : Suivi du nombre d'opérations de réhabilitation comprenant des logements de repos**
- **2026 : Suivi du nombre d'opérations de réhabilitation comprenant des logements de repos**
- **2027 : Suivi du nombre d'opérations de réhabilitation comprenant des logements de repos**



## PILOTE :

- **Direction Patrimoniale**



## MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- **Estimation du nombre de logements de repos nécessaires en fonction de l'ampleur des travaux, du nombre de locataires concernés et de la durée des interventions**
- **Organisation des aspects logistiques du déménagement des locataires vers leur logement de repos**
- **Suivi et gestion des coûts associés au relogement de repos**

## INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D'OPÉRATIONS<br>COMPRENANT DES<br>LOGEMENTS DE REPOS |
|-------|-------------------------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH                            |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH                            |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH                            |

### Sources :

Les règles de prévention du risque bruit pour la santé et la sécurité des salariés fixées par le Code du travail (articles R. 4213-5 à R. 4213-6, R. 4431-1 à R. 4437-4 du Code du travail et R.4435-2 à R.4436-1 pour le suivi individuel de l'état de santé et l'information des travailleurs)

Les bruits de chantier sont également soumis à la réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage (art. R.1336-10 du Code de la santé publique)



# FICHE ACTION #12

## Porter des plans de mobilité entreprise

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat souhaitent s'inscrire dans une démarche de réduction de l'impact environnemental lié aux déplacements professionnels.

### LES OBJECTIFS :

- Une mobilité efficace pour les collaborateurs
- Une mobilité durable et responsable favorisant les alternatives écologiques
- Une mobilité avec des coûts maîtrisés

1

## Optimiser et verdir la flotte professionnelle (véhicules et vélos)

### FINALITÉS :

- Accélérer la transition vers une mobilité bas-carbone
- Offrir des solutions de mobilité flexibles et adaptées aux besoins des collaborateurs
- Encourager des déplacements durables grâce à des infrastructures adaptées (locaux vélos sécurisés, bornes de recharge pour véhicules électriques...)



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Verdissement de la flotte automobile dans le respect des obligations et du calendrier fixés dans la loi d'Orientations des Mobilités du 24/12/2019
- Promotion des solutions alternatives à la voiture individuelle
- Sensibilisation et accompagnement du personnel pour favoriser des changements de comportements



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Élaboration d'un état des lieux des besoins et opportunités ou mise à jour du document de référence interne
- 2026 : Détermination de la part de véhicules renouvelés en électrique
- 2027 : Détermination de la part de véhicules renouvelés en électrique



### PILOTE :

- Direction des ressources internes ou Direction des Ressources Humaines



### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Élaboration d'un état des lieux des besoins et opportunités en matière de mobilité
- Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les parkings
- Suivi du plan de mobilité en recensant les types de mobilité et leurs sources d'énergie

### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | TAUX DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES    |
|-------|----------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH |

### Sources :

La loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019  
La loi d'orientation des mobilités | Ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques  
Ministère du Logement et de la Rénovation urbaine

## Réaliser et mesurer le bilan carbone de l'entreprise



### FINALITÉS :

- Participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique
- Élaborer une stratégie pour maîtriser et réduire l'impact des déplacements sur le bilan carbone global
- Encourager le personnel à adopter des usages plus responsables et respectueux de l'environnement



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Développement d'un plan d'actions pour optimiser la mobilité et réduire l'impact des déplacements sur le bilan carbone global
- Sensibilisation des collaborateurs pour promouvoir des modes de déplacement doux
- Évaluation des progrès effectués dans le cadre du bilan carbone dédié aux déplacements



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : État des lieux de la part des déplacements dans le bilan carbone
- 2026 : Diminution de X % de la part des déplacements dans le bilan carbone global
- 2027 : Diminution de X % de la part des déplacements dans le bilan carbone global



### PILOTE :

- Déterminé selon la structure



### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Désignation de référents internes pour initier la démarche et/ou consolider les données
- Cartographie de la part des déplacements dans le bilan carbone global de l'entreprise
- Campagnes de sensibilisation auprès du personnel et des autres parties prenantes

### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | PART DES DÉPLACEMENTS<br>DANS LE BILAN CARBONE       |
|-------|------------------------------------------------------|
| 2025  | État des lieux                                       |
| 2026  | Diminution de X % - Objectif-cible déterminé par OPH |
| 2027  | Diminution de X % - Objectif-cible déterminé par OPH |

#### Sources :

Publication ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie  
Ministère chargé du Budget et des Comptes publics  
Comment établir le bilan carbone d'une entreprise ? | Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Ministère chargé du Budget et des Comptes publics

# FICHE ACTION #13

## Réduire les impacts environnementaux du numérique

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat s'engagent à réduire les impacts environnementaux de leurs activités numériques en intégrant des pratiques responsables dans la gestion des équipements et des données.

### LES OBJECTIFS :

- **Réduire l'empreinte carbone des systèmes numériques par la rationalisation des usages et l'optimisation des infrastructures informatiques**
- **Diminuer les besoins en nouveaux équipements en limitant leur renouvellement et en favorisant l'entretien, la réparation et le réemploi pour prolonger leur durée de vie**
- **Promouvoir une économie circulaire dans le numérique en valorisant les équipements en fin de vie par le recyclage, le don ou le reconditionnement, tout en intégrant des critères environnementaux dans les marchés publics informatiques**

1

## Optimiser le cycle de vie des équipements et des données (réemploi, durée de vie...)



### FINALITÉS :

- Réduire les déchets électroniques en allongeant la durée de vie des équipements et en valorisant ceux en fin de vie (reconditionnement, recyclage)
- Optimiser les coûts liés au numérique par une gestion efficace des équipements et des infrastructures
- Développer une culture numérique responsable en formant et sensibilisant les collaborateurs et partenaires aux pratiques vertueuses pour l'environnement



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Prolongement de la durée de vie des équipements
- Réduction de la quantité de données inutiles par des sensibilisations aux pratiques de tri et de nettoyage régulier des espaces de stockage
- Valorisation des équipements en fin de vie (collecte et le recyclage des matériels usagés)



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Identifier les types d'équipements nécessitant des actions spécifiques (entretien, réemploi)
- 2026 : Organiser des campagnes de sensibilisation et de formation ciblées
- 2027 : Assurer le suivi et évaluation de l'impact des actions mises en œuvre



### PILOTE :

- Direction des Systèmes Informatiques





#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Consolidation d'une politique interne de gestion durable des équipements (inventaire, plan de maintenance...)
- Lancement de campagnes internes de sensibilisation pour promouvoir le tri régulier des fichiers, l'archivage des données et l'entretien des matériels
- Développement de partenariats avec des entreprises ou associations spécialisées dans le reconditionnement et le recyclage des équipements en fin de vie

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | DURÉE DE VIE MOYENNE PAR TYPE D'ÉQUIPEMENT |
|-------|--------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH           |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH           |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH           |

##### Sources :

Article 301 de la loi du 22 août 2021 dite « loi Climat et Résilience »

## 2

### Accompagner la transformation des usages numériques



#### FINALITÉS :

- Réduire l'empreinte environnementale des usages numériques en promouvant des pratiques plus sobres et adaptées aux besoins réels dans le cadre des activités quotidiennes
- Renforcer l'efficacité opérationnelle grâce à une meilleure gestion des outils numériques et à la sensibilisation des collaborateurs
- Améliorer l'adhésion aux pratiques numériques responsables en impliquant les équipes et en facilitant l'adoption des bonnes pratiques



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Sensibilisation et formation du personnel sur les impacts environnementaux des usages numériques
- Encouragement de pratiques numériques sobres telles que la réduction des envois de courriels volumineux
- Optimisation des outils collaboratifs pour limiter les doublons et promouvoir un partage efficace des informations



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Mise en place d'ateliers et formations dédiés à la sensibilisation des collaborateurs aux pratiques numériques responsables
- 2026 : Déploiement des campagnes de sensibilisation auprès des équipes et mise à jour des outils numériques
- 2027 : Suivi des changements de pratiques et évaluation des impacts sur les usages numériques



#### PILOTE :

- Direction des Systèmes Informatiques



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Organisation des ateliers et formations dédiés à la sensibilisation des collaborateurs aux pratiques numériques responsables
- Déploiement des campagnes de sensibilisation auprès des équipes et mise à jour des outils numériques
- Évaluation et ajustement des outils numériques existants afin de garantir leur adéquation avec les besoins opérationnels

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | SURFACE DE STOCKAGE              |
|-------|----------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH |

##### Sources :

Article 301 de la loi du 22 août 2021 dite « loi Climat et Résilience »

# FICHE ACTION #14

## Recourir aux fournitures et produits respectueux de l'environnement

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat s'engagent à réduire leur empreinte écologique dans une démarche d'achat responsable et de consommations raisonnées de fournitures et produits.

### LES OBJECTIFS :

- **Opter pour des produits respectueux de l'environnement et plus économes en énergie**
- **Favoriser des usages optimisés des fournitures et produits**
- **Sensibiliser les fournisseurs aux enjeux de durabilité en les incitant à adopter des pratiques alignées avec les standards environnementaux exigés**

1

## Intégrer des prescriptions et/ou des critères environnementaux dans les marchés



### FINALITÉS :

- Promouvoir des pratiques d'achats responsables en s'assurant que les produits et services acquis respectent des standards environnementaux élevés
- Réduire les impacts environnementaux liés aux marchés publics
- Renforcer l'engagement des offices en promouvant des solutions respectueuses de l'environnement dans le cadre de leur politique d'achats



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Intégration de critères environnementaux en intégrant notamment des exigences en matière de performance énergétique, de durabilité des produits ou de limitation des déchets
- Promotion des circuits courts et de l'économie circulaire pour les marchés de fournitures et de services
- Prise en compte des possibilités de recyclage, de reconditionnement ou de reprise des équipements en fin de cycle



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Rédaction des critères et clauses-types
- 2026 : Respect de l'échéance réglementaire fixée au 22 août 2026
- 2027 : Retours d'expériences et suivi des actions



### PILOTE :

- Service Commande Publique et Achats



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Rédaction des critères environnementaux et de conditions d'exécution par nature de marchés
- Contrôle systématique de cette bonne intégration dans les marchés
- Création d'un tableau de bord sur le suivi de ces actions (critères et conditions d'exécution)

| ANNÉE | TAUX DES MARCHÉS (SUPÉRIEURS À 40 K€) COMPRENANT DES PRESCRIPTIONS OU CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Objectif-cible déterminé par OPH                                                                |
| 2026  | Objectif-cible déterminé par OPH                                                                |
| 2027  | Objectif-cible déterminé par OPH                                                                |

#### Sources :

Loi « Climat et Résilience » du 24 août 2021. Elle vise notamment à prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des marchés de la commande publique au travers de plusieurs mesures applicables au plus tard le 22 août 2026

## 2

### Réinterroger les usages pour optimiser les volumes – Chantiers 5S



#### FINALITÉS :

- Encourager des consommations raisonnées au travers de nouveaux usages en limitant les volumes superflus
- Optimiser l'efficacité opérationnelle en fluidifiant les processus et en éliminant les éléments inutiles ou inadéquats
- Permettre au personnel d'avoir accès à un cadre de travail de qualité



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Réinterrogation des usages en vue d'optimiser les volumes et le type de produits et fournitures utilisés
- Suppression des produits non nécessaires et modification des usages devenus obsolètes
- Standardisation des process, des procédures et des modes opératoires
- Amélioration de l'efficacité, la qualité et la sécurité dans un environnement de travail
- Mise en place d'une cartographie des nouveaux usages



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Mise en place de chantiers 5S
- 2026 : Mise en place de chantiers 5S
- 2027 : Cartographie et création du tableau de bord des volumes utilisés



#### PILOTE :

- Responsables de service concernés par les chantiers 5S et Direction des systèmes informatiques en charge du pilotage global



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Mise en place de chantiers 5 S : Seiri (Trier ou Débarrasser), Seiton (Organiser ou Ranger), Seiso (Nettoyer), Seiketsu (Standardiser), Shitsuke (Soutenir ou Suivre)
- Élaboration d'une cartographie des usages
- Création d'un tableau de bord sur les volumes utilisés

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE DE CHANTIERS 5S                                                 |
|-------|------------------------------------------------------------------------|
| 2025  | 3 chantiers 5 S                                                        |
| 2026  | 3 chantiers 5 S                                                        |
| 2027  | 1 chantier 5 S + mise en place du tableau de bord des volumes utilisés |

#### Sources :

Exemple d'un chantier 5S « Comment se déroule un chantier 5S ? » - LeanCo »

# FICHE ACTION #15

## Améliorer la contribution des locataires

La présente action sera suivie dans le  
cadre de la démarche R.S.E. de Bmh.

# FICHE ACTION #16

## Organisation des modes de coopération

### Contexte de l'engagement

Archipel habitat, Brest métropole habitat et Nantes Métropole Habitat souhaitent organiser des modes de coopération inter-offices afin de renforcer leurs expertises respectives, notamment dans le domaine des achats publics.

### LES OBJECTIFS :

- **Définir une stratégie commune dans les achats publics, axée sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux**
- **Partager et capitaliser sur les expertises**
- **Créer des synergies opérationnelles et encourager les innovations dans le cadre de leurs activités**



1

## Définir les thématiques de coopération pour mutualisation



### FINALITÉS :

- Identifier les enjeux prioritaires sur lesquels les partenaires souhaitent progresser
- Favoriser la mutualisation des moyens dans des domaines spécifiques identifiés
- Faciliter le déploiement de nouvelles pratiques durables, notamment en matière d'achats responsables



### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Analyse des besoins et les opportunités communes aux trois offices pour identifier les priorités
- Développement de référentiels, d'outils de partage d'expériences adaptés à chaque thématique recherchée
- Appuyer le développement de filières en lien avec leurs activités



### CALENDRIER

#### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Recensement des échanges et rencontres annuelles sur les thématiques de coopération
- 2026 : Ateliers collaboratifs de bilans, de partage de retours d'expérience et de définition des actions
- 2027 : Ateliers collaboratifs de bilans, de partage de retours d'expérience et de définition des actions



### PILOTE :

- Direction Générale Adjointe Ressources
- Direction de l'Innovation
- Service Commande Publique et Achats



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Échanges et rencontres annuelles sur les thématiques de coopération
- Organisation d'ateliers collaboratifs sur les objectifs identifiés pour élaborer et mettre en œuvre des actions concrètes
- Échanges sur les référentiels par thématique en coopération

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE DE THÉMATIQUES ANNUELLES (ATELIERS COLLABORATIFS) |
|-------|----------------------------------------------------------|
| 2025  | Élaborer stratégie commune et des échéances              |
| 2026  | 2 ateliers collaboratifs                                 |
| 2027  | 3 ateliers collaboratifs                                 |

##### Sources :

Convention partenariale Inter-Offices sur la coopération renforcée  
Fiche technique de la DAJ concernant la mutualisation des achats  
[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/conseil\\_acheteurs/fiches-techniques/preparation-procedure/mutualisation-achats-2019.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/preparation-procedure/mutualisation-achats-2019.pdf)

## 2

### Mener des expérimentations partagées



#### FINALITÉS :

- Renforcer la capacité d'évolution et d'innovation des partenaires
- Soutenir et développer les filières innovantes et/ou en développement
- Valoriser les retours d'expériences et les bonnes pratiques



#### DÉCLINAISONS DE L'ACTION :

- Optimiser les moyens dédiés à l'innovation et aux expérimentations
- Lancer des consultations liées à des expérimentations
- Établir un rapport annuel des expérimentations



#### CALENDRIER

##### (ÉTAPES / ÉCHÉANCES) :

- 2025 : Création de la base de données
- 2026 : Lancement d'expérimentations partagées
- 2027 : Lancement d'expérimentations partagées



#### PILOTE :

- Direction de l'Innovation
- Service Commande Publique et Achats



#### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Groupements de commandes basés sur une stratégie commune
- Étude et analyse sur les retours d'expériences (réussites et échecs)
- Désignation de référents internes pour commencer la démarche et consolider les données

#### INDICATEURS DE SUIVI :

| ANNÉE | NOMBRE D'EXPÉRIMENTATIONS PARTAGÉES                              |
|-------|------------------------------------------------------------------|
| 2025  | Création de la base de données sur des expérimentations en cours |
| 2026  | 1                                                                |
| 2027  | 2                                                                |

##### Sources :

Compte rendu de la banque des territoires : Les marchés d'expérimentation : promouvoir l'achat public innovant  
Les marchés d'expérimentation : promouvoir l'achat public innovant (compte-rendu)